



Communiqué de presse  
2 avril 2015

## Le projet de loi Renseignement menace l'État de droit

**FAImaison dénonce le projet de loi Renseignement présenté par le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, projet qui légalise la surveillance de masse par l'exécutif sans contre-pouvoir et dans une opacité totale.**

Micros dans les domiciles et véhicules, logiciels espions, géolocalisation, interception massive de trafic internet : ces techniques pourront être mises en œuvre sur décision unilatérale du Premier ministre et pourront cibler manifestants, militants, journalistes, lanceurs d'alerte et activistes.

Les largesses du projet de loi autorisent en effet l'exécutif à user de ces méthodes pour des motifs aussi flous que la sauvegarde d'intérêts économiques du pays et la prévention de certaines violences collectives. Il ne peut en résulter qu'un étouffement des contre-pouvoirs indispensables en démocratie.

Pire encore, le texte prévoit l'introduction de l'espionnage de masse directement chez les opérateurs internet, ce qui placera sur écoute des milliers de citoyens n'ayant rien à voir avec ces motifs tout en menaçant la sécurité et l'intégrité des réseaux.

À aucune étape de ces processus de mise sous surveillance n'intervient l'autorité judiciaire. L'exécutif décidera arbitrairement des groupes ou personnes à espionner.

Ce texte établit donc les bases d'une société de surveillance contrôlée secrètement par un conglomérat exécutif-renseignements. Une telle concentration de pouvoirs sans contrôle judiciaire est inacceptable pour les piliers démocratiques que sont le droit à la vie privée, la liberté d'expression et la libre pensée.

Associations de la société civile, syndicats d'avocats, de magistrats et de policiers, journalistes, acteurs du numérique, juges, députés ou encore organismes publics français et européens fustigent ce texte, alors que le gouvernement s'entête, fait la sourde oreille et utilise une procédure législative accélérée pour esquiver le débat.

FAImaison demande aux députés de rejeter cette concentration de pouvoirs sans précédent. L'association enjoint les citoyens à contacter les députés pour leur signifier les dangers de ce texte et les inciter à s'y opposer lors de l'examen du texte au Parlement à partir du 13 avril. Il peuvent utiliser le site créé pour cette occasion, <http://sous-surveillance.fr>, et lire l'analyse de FAImaison sur son site officiel.

FAImaison, fournisseur d'accès et défenseur d'un internet libre et citoyen.  
Nous contacter : [contact@faimaison.net](mailto:contact@faimaison.net) - 07 82 32 42 38  
Plus d'informations sur <https://www.faimaison.net>